

**Séance publique du 26 janvier 2004**

**Délibération n° 2004-1645**

commission principale : finances et institutions

objet : **Affectation et individualisation des crédits d'investissement - Année 2004 - Autorisation de programme n° 10**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La lettre de cadrage budgétaire a fixé une enveloppe à la direction de la propreté de 8 290 000 € au titre de l'investissement pour l'exercice 2004. Cette enveloppe comprend aussi bien les opérations relevant de l'autorisation de programme n° 8 écologie urbaine que celles relevant de l'autorisation de programme n° 10 maintenance et renouvellement. Ce rapport ne concerne que les opérations intégrées dans l'autorisation de programme n° 10.

Il est proposé de fixer la répartition des crédits des opérations globalisées comme suit :

**L'acquisition de mobilier et de gros matériels (opération n° 0114)**

Cette opération comprend :

*Achat de mobilier pour les nouvelles subdivisions*

Trois nouvelles subdivisions vont être créées dans le courant de l'année 2004 pour lesquelles il faut prévoir l'acquisition de mobiliers. Il s'agit des subdivisions col ouest, col sud et net 3. Une dotation en équipements de bureaux doit être prévue.

*Renouvellement de mobilier*

Les bâtiments utilisés par la direction de la propreté représentent plus de 16 000 mètres carrés de locaux meublés (hors garage, ateliers et hangars). Parmi ceux-ci, on retrouve neuf subdivisions (exploitation, ateliers, usine) comportant des vestiaires des agents et des bureaux mais aussi 146 dépôts en dur et 58 abris type bungalows aménagés pour les agents d'entretien.

*Renouvellement du matériel de propreté*

Des chariots de propreté sont achetés (environ 160) chaque année pour équiper les 800 agents d'entretien mais aussi des coffres à sel, des souffleurs à feuilles et divers types de matériels (débroussailleuses, corbeilles de propreté, etc.).

*Renouvellement de matériels de viabilité hivernale*

Proposition 2004

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, les crédits pour cette opération pourraient être fixés à 485 000 €.

## **Les bâtiments et les dépôts de propreté (opération n° 0108)**

Cette opération comprend :

### *Acquisition et travaux dans les locaux pour les agents d'entretien*

Une demande du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) de 1996 conduit la direction de la propreté à procéder au remplacement progressif d'anciens locaux pour les agents d'entretien devenus insalubres. La recherche et l'acquisition de nouveaux locaux se font dans le cadre de la prospection du service en partenariat avec la direction de l'action foncière (DAF).

### *Aménagement de locaux liés au projet de service*

Il s'agit de travaux pour la construction de nouvelles subdivisions pour 2004 ainsi que des aménagements pour la mise en place des brigades d'intervention et de nettoyage (BIN).

### *Projet de construction des ateliers de réparation des véhicules spécialisés*

Il est proposé de regrouper sur un site unique la réparation des véhicules lourds et des véhicules spécialisés. Cette opération estimée à 2 750 000 € pourrait être engagée en 2004 par des études techniques préalables

### *Aménagement des centres de viabilité hivernale*

Il est prévu de renforcer les moyens de production de saumure dans les dépôts de sel. En effet, la capacité et la vitesse de production sont insuffisantes pour répondre rapidement aux situations critiques. Des travaux de génie civil doivent être entrepris pour mettre en place des centrales et des cuves de stockage.

Proposition 2004

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire, les crédits sur cette opération pourraient être fixés à 490 000 €.

## **La maintenance et le renouvellement de véhicules (opération n° 0115)**

Proposition 2004

Dans l'attente d'une validation ultérieure d'une individualisation pluriannuelle des opérations spécifiques d'achat de poids lourds destinés au nettoyage et à la collecte des ordures ménagères qui permettront de garantir un niveau de renouvellement programmé nécessaire à la modernisation du parc de poids lourds et aux exigences de sécurité, il est proposé de retenir une enveloppe de 3 797 000 € pour l'année 2004 pouvant se ventiler comme suit :

- 3 420 000 € pour les poids lourds de la collecte et du nettoyage,
- 207 000 € pour les autres poids lourds,
- 100 000 € pour les véhicules légers,
- 70 000 € pour l'entretien du matériel roulant.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle finances le 19 janvier 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Accepte**, au titre du budget 2004, autorisation de programme n° 10 :

- l'individualisation de l'opération acquisition de mobilier et de gros matériels à hauteur de 485 000 €,
- l'individualisation de l'opération bâtiments et dépôts de propreté à hauteur de 490 000 €
- l'individualisation de l'opération maintenance et renouvellement de véhicules à hauteur de 3 797 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,